



Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20230314-20237-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 mars 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, CHAUSSONNET Denis, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Franck MEYRE, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Audrey JOLLY, Renaud CHEIN, Catherine SANCHEZ

Etaient absent excusé : Colette DUPIN pouvoir Didier PHOENIX, Isabelle DUVILLARD pouvoir Carmen PICAZO

Secrétaire de séance : Sophie OLIAS—ZEITSCHER

DELIB_2023/7_Commande publique

Signature du devis pour la démolition du bâtiment situé 1 route de Carcans

CONSIDERANT que suivant la délibération du 15 novembre n° DELIB_2022/67 portant sur l'acquisition d'un bien immobilier cadastré n°158 section A

CONSIDERANT que le bâtiment devra être démoli au regard de son état de vétusté

EXPOSE qu'il y a eu trois propositions de prix qui ont été faites par les entreprises suivantes : l'entreprise TAFE pour un montant de 38 200,00 € HT soit 42 020,00 € TTC, l'entreprise Démolition GT pour un montant de 14 470,30 € HT soit 17 364,36 € TTC et l'entreprise DILMEX pour un montant de 42 400,00 € HT soit 50 880,00 € TTC

La commission d'appel d'offre convoquée le 14 février 2023 et qui s'est réunie le 23 février 2023 propose de retenir l'entreprise la mieux disante Démolition GT pour un montant 14 470,30 € HT soit 17 364,36 € TTC.

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66

Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

ID : 033-213300700-20230314-20237-DE

S²LO 21

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés


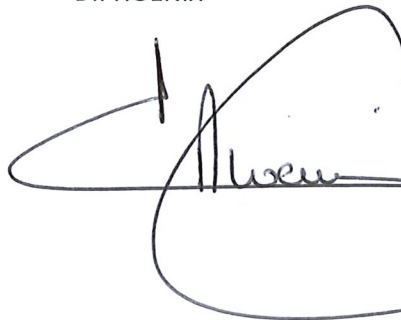
RETENIR l'offre la mieux disante de l'entreprise Démolition GT pour un montant 14 470,30 € HT soit 17 364,36 € TTC.

D'AUTORISER le Maire à signer le devis de l'entreprise Démolition GT pour un montant 14 470,30 € HT soit 17 364,36 € TTC ainsi que les futurs avenants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,
S.OLIAS—ZEITSCHEL

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66